

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

N.º

Du an mil huit cent quatorze, à heure du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département
 le du mois d mil
 sept cent domicilié à département
 d fils d
 d domicilié à département
 et d

Et d âgée de ans,
 née à département d le
 du mois d mil sept cent domiciliée
 à département d fille
 d domicilié à département d

Les Actes préliminaires sont

et le, tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence d l'autre
 département d domicilié à
 D âgé de ans.
 département d domicilié à
 D âgé de ans.
 département d domicilié à
 Et d âgé de ans.
 département d domicilié à
 âgé de ans.

Après quoi, moi Maire d faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

N.º

Du an mil huit cent quatorze, à heure du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département
 le du mois d mil
 sept cent domicilié à département
 d fils d
 d domicilié à département
 et d

Et d âgée de ans,
 née à département d le
 du mois d mil sept cent domiciliée
 à département d fille
 d domicilié à département d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence d l'autre
 département d domicilié à
 D âgé de ans.
 département d domicilié à
 D âgé de ans.
 département d domicilié à
 Et d âgé de ans.
 département d domicilié à
 âgé de ans.

Après quoi, moi Maire d faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.